

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf, le vingt cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : M. GIRARDIN, M. FOUACHE, Mme EUDIER, M. GASNIER, Mme RINGOT, MM. LIBERGE, TASSERIE, CAHIERRE Mlle VINCENT, M BELLONCLE, MmeS CADINOT, Sylvie TASSERIE, COLBOC, MULLER, M. BOUTIN, Mme DAVID-BEAULIEU, MM PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M. LEBOUVIER.-

Etaient excusées : Mme LESCENE (pouvoir donné à M GIRARDIN), M GUEROUT (pouvoir donné à M TASSERIE), M AUPAIX (pouvoir donné à Melle VINCENT), M DUBOURG (pouvoir donné à M FOUACHE), Mme STIL (pouvoir donné à Mme EUDIER).-

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BOUTIN a été élu secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur LEBOUVIER :

- 1) fait part à l'assemblée que son intervention relative au projet de tribunes, lors de l'adoption du budget primitif, (« Monsieur LEBOUVIER lui répond qu'il avait préconisé le report de cet investissement et non sa suppression ») est exacte mais incomplète et souhaite que soit ajouté qu'il ait répondu à Monsieur DUBOURG que des personnes avaient voté contre le projet de la tribune, dont Monsieur DUBOURG. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne se souvient pas de cette remarque et qu'il est difficile d'ajouter cette remarque au procès-verbal en l'absence de Monsieur DUBOURG ;
- 2) rappelle à Monsieur le Maire que celui-ci avait évoqué, lors de l'adoption de la modification des statuts de la CCSRC, qu'une motion serait adressée à la CCSRC concernant le financement des associations Maison pour Tous et SiRoCo. Monsieur le Maire lui répond qu'il lui fera parvenir ce texte.

Le procès-verbal de la dernière séance, sous réserve de ces modifications, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil des:

1) Prochaines dates à retenir :

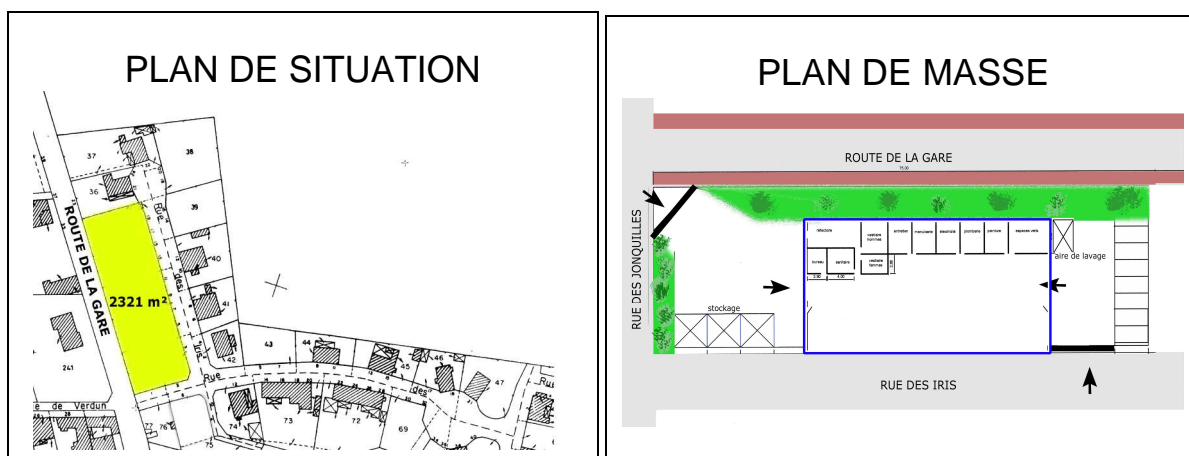
- Départ en retraite de Mme THENARD le 26 juin à 18h
- Pique-nique des conseillers le 10 juillet
- Inauguration du Point Info Tourisme de la CCSRC le 10 juillet
- Cérémonies du 14 juillet

- Mariage de Melle Eve CROCHEMORE et de M Cyril REDOUTE le 18 juillet à 15h45 à l'église de Saussezemare en Caux
- 29 juillet : le Tour de France ULM fait étape à Saint Romain
- Prochain conseil le 27 août 2009
- 11 septembre : visite du Grand Port Maritime du Havre à partir de 14h.

2) Remerciements de Madame LECROQ-HAUZAY pour les vœux de bonheur exprimés par les membres du conseil pour le mariage de sa fille.

Présentation du projet de bâtiment des services techniques par Monsieur FOUACHE, Adjoint :

Monsieur FOUACHE expose au conseil que le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 720 m² sur une parcelle de 2 381 m².



AFFAIRES SCOLAIRES - Fixation du budget des classes de découverte et sorties pédagogiques 2009/2010

A la demande de Monsieur le Maire, Madame EUDIER, Adjointe, présente le dossier.

Madame EUDIER explique au conseil que pour permettre aux écoles de préparer dès la rentrée de septembre leur projet de classes de découvertes et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2009/2010 la commission scolaire propose au conseil de fixer dès à présent l'enveloppe budgétaire qui sera inscrite au budget prévisionnel 2010 en la revalorisant selon l'inflation constatée en 2008.

Budget 2009 :	35 000 €
Inflation constatée :	+ 1,6%
Budget 2010 proposé :	35 560 €

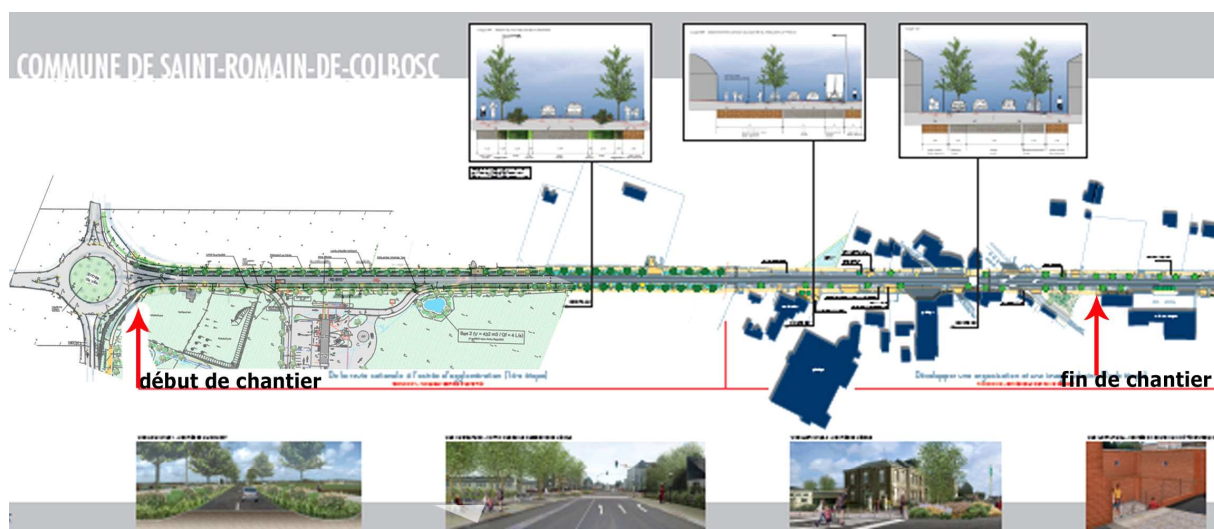
Le Conseil, à l'unanimité,

S'ENGAGE à inscrire 35 560 € au Budget Primitif 2010 pour l'organisation de classes de découverte et sorties pédagogiques.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur FOUACHE, Adjoint, rappelle l'avant-projet voté par le conseil municipal :

Début et fin de chantier



Monsieur le Maire expose au conseil que le 16 mars 2009 la Ville a lancé une consultation relative à un marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles :

- *Tranche ferme : aménagement compris entre le rond point et le carrefour avec la rue Dubois inclus.*
- *Tranche conditionnelle 1 : tronçon 2 à partir de la rue Dubois et centralité urbaine (jusqu'au carrefour avec la rue Robert Dubuc inclus)*
- *Tranche conditionnelle 2 : de la centralité urbaine à l'entrée de bourg par la Croix Leterque incluse.*

La date limite de remise des offres était le 15 mai 2009.

Neuf offres ont été déposées dans les délais. Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
---------	---

Valeur technique	60
Prix des prestations	40

La commission d'appel d'offres après s'être réunie les 26 mai, 10 et 19 juin, propose au conseil de retenir le groupement Arc-en-Terre / BET Bailly qui est le mieux disant pour cette consultation pour le montant d'honoraires suivant :

	Tranche ferme	Tranche cond 1	Tranche cond 2	total
ARC-EN-TERRE	50 540,67	37 029,81	26 071,73	113 642,21

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d' :

- 1) ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny au groupement ARC-EN-TERRE/BET BAILLY pour un montant de 113 642,21 €
- 2) AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toute pièce s'y rapportant.

COMMERCE LOCAL – Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre pour la mise à disposition d'un animateur

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur GASNIER, Adjoint, présente le dossier.

Monsieur GASNIER expose au conseil que la CCIH a mis en place un concept de coordinateur d'unions commerciales qui permet de répondre à leurs besoins et attentes et de mieux les développer sur la région havraise.

Cette opération consiste à recruter pour une période test de 18 mois trois coordinateurs dont le financement sera réparti entre la CCIH, les communes souhaitant adhérer à ce dispositif et des partenaires privés.

Les missions confiées aux coordinateurs sont les suivantes :

- aide à la mobilisation et à la motivation des adhérents
- sensibilisation des commerçants à la démarche de promotion collective
- aide au développement de services dédiés à la clientèle
- appui au montage des programmes d'actions annuels ou pluriannuels
- appui à la mise en œuvre de plans de communication et de programmes d'animation en concertation avec les autres unions commerciales
- accompagnement dans la réalisation de manifestations d'animation
- mise en avant des partenaires dans chaque opération

La participation de la Ville de Saint Romain est de 4500 € pour 18 mois.

Ce concept a été évoqué par la municipalité lors d'une réunion d'information pour les commerçants, organisée le 27 mai dernier. Les commerçants présents à cette réunion se sont déclarés favorables à la mise en place de ce dispositif par la Ville.

Le Conseil, à la majorité (21 pour, 6 abstentions – MM PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M LEBOUVIER- en raison de l'absence de compte rendu de la réunion entre la municipalité et les commerçants tendant à démontrer l'accord de ces derniers):

- 1) ADOPTE le projet de convention proposé par la CCIH
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – Demande de subvention auprès de l'ADEME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'adoption du budget primitif 2009, le conseil municipal avait décidé l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service espaces verts.

Il propose de solliciter auprès de l'ADEME une subvention de 5 000 € (montant maximum) pour une dépense de 13 795,99 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'ADEME une subvention de 5 000 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique destiné au service espaces verts.

REGIE D'AVANCE – Détermination du montant maximum de l'avance

Monsieur le Maire explique au conseil que pour faire face à des dépenses qui ne peuvent être réglées qu'en numéraire (primes de la Foire aux bestiaux par exemple), la Ville a une régie d'avances.

Les montants maximum de l'avance autorisée, fixés depuis le 25/03/1998 sont encore en francs.

Il est proposé au conseil de fixer ces montants en euros de la manière suivante :

- 5 100 € (30 000 francs précédemment) pour primes étrécumpenses
- 800 € (5 000 francs précédemment) pour les autres dépenses

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer les montants de l'avance autorisée comme exposé ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose au conseil une décision modificative au budget 2009 en raison de l'actualisation des prix du marché à bons de commandes pour des travaux de voirie.

En effet il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires pour les opérations suivantes :

- Réfection des places : + 7 400 €
- Rue du temple : + 4 570 €

Les crédits manquants peuvent être financés par un complément de dotation reçu de l'Etat pour 11 970 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ la décision modificative ainsi proposée.

QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance,

Nicolas BOUTIN